

d'aise un tas de petites femmes pas trop férues de musique moderne et savante!"

M. Herbert travaille en se levant, d'ordinaire, jusqu'à deux ou trois heures de l'après-midi, et il lui faut le silence absolu, pour composer. Or, au bout de deux ou trois jours, il entendit, malgré l'épaisseur des murs, le son d'un piano, dans l'immeuble voisin du sien. Il endura d'abord, puis cela le crispa, à la fin. Il devint maussade et bousculait, pour un rien, la bonne madame Herbert. Un jour, il ferma violemment cahiers et partitions et annonça à sa femme qu'il ne travaillerait plus, à moins qu'elle veuille avec lui, s'en aller vivre dans la profondeur des forêts vierges.

Comme les deux alternatives n'étaient pas gaies pour madame Herbert, celle-ci se décida à aller demander à ses voisins, — oh! tout à fait gentiment — si la jeune fille qui faisait des gammes ne consentiraient pas à ne pratiquer que l'après-midi, afin de ne pas gêner l'inspiration de son génial époux. Comme, elle avait affaire à de bons voisins, il fut convenu que la demoiselle aux gammes se promènerait le matin et pratiquerait l'après-midi, et tout alla pour le mieux, pendant quelque temps.

Mais voilà qu'il y a quelques mois à peine, l'immeuble voisin, de celui de M. Herbert fut vendu au propriétaire d'un conservatoire privé. Ce fut alors affolant: il y avait quatre pianos, à côté, plusieurs violons et violoncelles, à part quatre ou cinq jeunes filles qui faisaient tout le temps des vocalises. Exaspéré par tout ce tapage cacophonique, Victor Herbert fit transporter sa salle de musique au dernier étage, et il la fit mûrir et étoffer de telle sorte qu'on aurait dû ne pas entendre le moindre bruit venant de l'extérieur.

Le son de son propre piano ne parvenait pas à ses oreilles, lorsqu'il se trouvait à l'extérieur. Seulement, on a beau taper dur, un piano n'est toujours bien qu'un instrument, et si les murs capitonnés "restaient sourds à sa voix", ils ne restaient malheureusement pas sourds aux "voix" combinées de tant d'instruments voisins. Nouvelle exaspération de M. Herbert, et nouvelle visite diplomatique de Mme Herbert, chez ses voisins de conservatoire.

La réception ne fut pas, cette fois, aussi cordiale que la première fois. Le propriétaire du conservatoire déclara net: "Nous avons acquis cet immeuble pour y faire de la musique, et nous en ferons tant qu'il nous plaira, attendu que charbonnier est maître chez lui."

La famille Herbert ne dérangea pas. On critiquait la méthode de l'enseignement qui se donnait à côté, mais cela ne calmait pas les nerfs et n'assourdissait pas davantage les murs soigneusement capitonnés du studio Herbert. Enfin, n'y tenant plus, Victor Herbert eut recours à la loi. Il demanda aux tribunaux l'expulsion de ses voisins, sous le prétexte qu'ils faisaient toute la journée un "bruit infernal" qui l'empêchait de jouir de la tranquillité nécessaire à son genre de travail. Il vient de perdre sa cause, le président du tribunal ayant déclaré que la musique, instrumentale ou vocale, ne constituent pas un "bruit", que de plus, on n'en faisait pas passé onze heures le soir, et que les élèves du conservatoire voisin ne s'exposeraient aux rigueurs de la loi que s'ils ne pratiquaient que dehors, alors qu'ils devraient avoir une licence ou permis. Or, tel n'est pas le cas.

Victor Herbert en appelle de cette décision. En attendant, il a fini par trouver un peu de calme relatif dans